

6 Installation d'une base de vie

Organisation des premiers secours

La base de vie

- ▶ Une installation comportant notamment des vestiaires, des lavabos, des cabinets d'aisance et le cas échéant, des douches devra être prévue à proximité des chantiers de ramassage.
- ▶ Elle comportera un moyen de communication (appel des secours notamment).
- ▶ Cette installation devra être convenablement aérée, éclairée et chauffée.
- ▶ Son nettoyage est quotidien.
- ▶ Elle est prévue pour l'**ENSEMBLE** des travailleurs intervenant sur le chantier.
- ▶ Une trousse de secours permettant le traitement initial des plaies, projection dans les yeux, etc. doit être disponible.



L'organisation des premiers secours doit être prévue par l'employeur

Accident/Incident nécessitant l'intervention de secours

- ▶ Traumatisme,
- ▶ Blessure,
- ▶ Enlèvement,
- ▶ Aspiration de substances ou projection sur les muqueuses ou la peau,
- ▶ Désorientation ou perte de connaissance en zone à risque avec impossibilité pour la victime de se déplacer.

Ouoi faire

- ▶ Sécuriser la zone autour de la victime ainsi que la zone d'extraction s'il y a eu déclenchement du détecteur.
- ▶ Extraire la victime de la zone à risque si cela est possible sans risque surajouté pour les personnes qui interviennent (port d'EPI si le détecteur s'est déclenché, organisation d'une chaîne de secours...); sinon s'extraire et attendre les secours.
- ▶ Se placer dans un endroit à l'abri des gaz s'il y a eu déclenchement du détecteur (ne pas se placer sous le vent, rechercher un promontoire...).
- ▶ Alerter le 112 en précisant la nature du risque (exposition à H₂S), la nature des lésions de la victime, le degré de dangerosité : éventuelles difficultés d'accès à la zone, nombre de victimes, détecteur portatif ayant déclenché l'alarme ou non, etc.
- ▶ Les premiers gestes de secours sont à effectuer en fonction de l'atteinte.
- ▶ Les moyens nécessaires doivent avoir été prévus dans la base de vie.

